

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 12 décembre 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 novembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 17 représentants 22 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2022/51

Objet : « Trames fonctionnelles des zones pastorales et des forêts matures - résilience face aux changements globaux » : constitution d'un groupement de commande étude « papillons »

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix VIAL Cédric	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
GERIN Anne	EYMERY Clémentine
	GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert	MICHALLET Bernard
WOLFF Corine	MONIN Michelle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ENGRAND Christophe	
MACHON Martine	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix MOREL Véronique à BREYTON Stéphanie
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe à LAVAL Sylvain
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PICARD Christian à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BÂABÂA Jimmy	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MILLET Régine à GUSMEROLI Stéphane
HABFAST Claus à CLOUZEAU Dominique	

Votants (en voix) : 27
 Exprimés (en voix): 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : « Trames fonctionnelles des zones pastorales et des forêts matures - résilience face aux changements globaux » : constitution d'un groupement de commande étude « papillons »

Dans le contexte des changements globaux qui font évoluer rapidement les milieux naturels et menacent l'équilibre des écosystèmes, les parcs naturels régionaux du Massif des Bauges, de Chartreuse, du Vercors, des Baronnies provençales et du Verdon se sont associés pour caractériser les fonctionnalités et les usages de deux trames stratégiques à l'échelle nationale mais également pour leurs territoires et les espaces interstitiels : la trame des forêts matures et la trame des zones intermédiaires et parcours préalpins (autrement appelée trame pastorale).

Le 09 novembre 2020, le Bureau syndical a approuvé la candidature à la démarche POIA OS2 « Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines » soutenue par la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Région Sud, l'État (FNADT) et l'Europe (FEDER), ainsi que l'engagement du Parc du Vercors comme chef de file de ce projet.

Le 26 avril 2021, le Bureau syndical a approuvé la convention constitutive associant les 5 PNR impliqués et le fait que le PNR de Chartreuse serait le coordonnateur du groupement de commande de la partie « analyse de la connectivité écologique de la trame des forêts matures », associant les PNR du Massif des Bauges et du Vercors.

OBJECTIFS ET MISSIONS

Dans le cadre de cette collaboration « inter-parcs » démarré en 2021, le plan de financement initial avait ciblé plusieurs marchés publics relatifs à des actions partagées, pour lesquels des groupements de commande avaient été constitués.

Suite à la contractualisation de ces différents marchés et à la modification de certaines actions, le plan des dépenses a évolué laissant apparaître la possibilité de faire des prestations supplémentaires, dont l'une concerne une action partagée entre plusieurs PNR visant à disposer d'un état des connaissances sur les Papillons, espèces indicatrices des zones pastorales et intermédiaires. La prestation consisterait à analyser les espèces présentes dans chacun des territoires et d'identifier lesquelles pourraient être pertinentes à suivre, adossant ainsi un volet faune à notre futur observatoire.

En l'occurrence, pour ce besoin commun lié à l'opération, les collectivités souhaitent associer leur maîtrise d'ouvrage respective.

Conformément aux articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique il convient de constituer un groupement de commande ;

L'Intitulé provisoire du marché est « **Prestation d'analyse de l'état des connaissances sur les papillons, dans le but de constituer un volet faune à l'observatoire des zones pastorales et intermédiaires** », pour un montant TTC prévisionnel de 10 166,89 €, dont la répartition financière prévisionnelle par PNR serait : PNR Chartreuse 1 509,52 € ; PNR Vercors 5 249,54 € ; PNR Baronnies Provençales 1 703,12 € ; et PNR Verdon 1 704,71 €. Le coordonnateur du groupement de commande serait le PNR Vercors.

La convention constitutive sera signée entre les membres du groupement avant le lancement de la consultation. Elle désignera les membres et l'objet du groupement ainsi que la répartition financière entre PNR. Elle définira les modalités de fonctionnement du groupement, reportera la clé de répartition financière et actera que chaque PNR assurera le paiement des prestations correspondantes en paiement direct auprès du/des prestataires retenus.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'accepter de constituer le groupement de commande tels que décrits ci-dessus selon les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique,***
- ***De signer la convention constitutive entre les membres du groupement, définissant les modalités de fonctionnement du groupement,***
- ***De désigner le PNR Vercors en tant que coordonnateur pour le groupement de commande,***
- ***D'autoriser le président à signer tout document se rapportant au dossier.***

Ainsi fait et délibéré le 12 décembre 2022,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **13 DEC. 2022**

